COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE

DE BELGIQUE,

POUR L'ANNÉE 1846-1847,

LU DANS LA SÉANCE SOLENNELLE DU 31 OCTOBRE 1847 ;

PAR LE DOCTEUR J.-R. MARINUS,

Membre titulaire et Secrétaire-adjoint de l'Académie, Médecin de l'hospice Pacheco, ancien Secrétaire de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, Membre correspondant de l'Institut Historique de France, de la Société impériale et royale de médecine de Vienne, de la Société de médecine de Gand, de la Société royale des sciences, lettres et arts d'Anvers, des Sociétés médicales de Caen, d'Évreux, de Rouen, d'Anvers, de Malines, de Verviers, de la Société médico-chirurgicale de Montpellier, du Cercle médical de la même ville, de la Société rhénane des sciences naturelles, à Mayence, de la Société de chirurgie d'Amsterdam, de la Société des pharmaciens de l'Allemagne Septentrionale, de la Société médico-chirurgicale de Hufeland, à Berlin; de la Société Grand-Ducale de minéralogie d'Iéna, de la Société médicale d'émulation de Paris, de la Société de médecine de Hambourg, de la Société physico-médicale d'Erlangen, de la Société médicale d'émulation de Guadalajara, au Mexique, de la Société de philosophie médicale de Wurzbourg, du Cercle médico-pharmaceutique et chimique et du Conseil de salubrité de Liége, Membre honoraire de la Société médicale de Westminster, à Londres, de la Société médico-légale du Grand-Duché de Bade, et de la Société médico-chirurgicale de Bruges, etc.

(*Extrait du Bulletin de l'Académie,* tome VI, n° IX.)

BRUXELLES,

J.-B. DE MORTIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

RUE LÉOPOLD, 84, FAUBOURG DE NAMUR.

1847


WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

POUR L'ANNÉE 1846-1847.



Messieurs,

Une circonstance indépendante de la volonté de votre secrétaire, m'appelle, sur sa demande, et avec l'agréation du Bureau de l'Académie, à prendre la parole pour vous présenter le compte-rendu de vos travaux pendant l'année 1846-1847.

Je n'ai pas la prétention de vous retracer l'ensemble des communications scientifiques qui ont fait l'objet de vos délibérations, avec cet esprit analytique et cette pureté de langage auxquels vous a habitués l'honorable collègue que je remplace en ce moment ; à défaut de ces qualités, je m'efforcerai de mettre de la clarté et de l'exactitude dans l'exposé que je vais avoir l'honneur de vous faire.

L'Académie a été instituée pour travailler aux progrès des différentes branches de l'art de guérir, et pour éclairer le Gouvernement sur les questions d'hygiène publique, de médecine légale et de médecine vétérinaire, qu'il croit devoir vous soumettre.

Pour atteindre ce double but, vous avez compris qu'il ne fallait pas seulement vous livrer vous-mêmes à de sérieuses études et à de nombreuses et incessantes recherches, mais qu'il fallait encore soumettre à un grave examen et à des discussions approfondies les travaux qui vous sont communiqués et ceux que vous êtes appelés à faire vous-mêmes. Le Gouvernement, d'accord avec le pouvoir législatif, appréciant les services qu'elle peut rendre, a voulu que la Compagnie pût marcher dignement dans cette voie; par une dotation convenable, il l'a mise à même de remplir les intentions de son Auguste fondateur. Vous avez senti, Messieurs, que pour justifier cette protection toute spéciale et répondre à ce nouveau témoignage de confiance en vos moyens, vous deviez agrandir encore le cercle de vos travaux, redoubler de zèle et de dévouement à la science. C'est ainsi que parmi les résolutions que vous avez prises à cette fin, vous avez décidé qu'indépendamment des communications que chacun de vous pourra faire, un membre par section fournira dans le courant de l'année, un travail scientifique sur un sujet

de son choix. Vous avez, dans le même but, apporté à votre règlement quelques modifications que le Gouvernement s'est empressé de sanctionner, et parmi lesquelles je citerai particulièrement les dispositions relatives aux membres honoraires et adjoints, qui sont désormais appelés à prendre une part plus active aux travaux de l'Académie.

Vous avez aussi cherché à exciter l'émulation des hommes qui s'occupent de l'étude des sciences médicales, en mettant au concours des questions importantes, à la solution desquelles sont attachés des prix d'une valeur relative aux recherches et aux expériences que les concurrents seront obligés de faire. C'est le moyen d'éclaircir les points encore obscurs de la science et de doter celle-ci d'ouvrages utiles.

Les travaux remarquables, les découvertes utiles, sont ordinairement l'œuvre d'hommes dévoués à la science qui travaillent isolément. Les Corps savants sont appelés à les juger et à en apprécier le mérite; les discussions que ces communications soulèvent, servent à éclairer les points litigieux et sont autant d'enseignements pour ceux qui se sont voués à la culture de notre art.

Parmi les communications de ce genre que l'Académie a reçues, je citerai en première ligne celles relatives à l'inhalation des vapeurs éthérées pour rendre

les opérés insensibles à la douleur, découverte dont l'honneur appartient tout entier au docteur Jakson, chimiste à Boston. Dès que les propriétés de l'éthérisation furent connues en Angleterre et en France, où l'on répétait avec succès les expériences tentées aux États-Unis, les chirurgiens belges s'empressèrent de mettre en pratique le même moyen : nos honorables collègues MM. De Lavacherie, Bosch, Seutin et Lebeau en constatèrent l'efficacité dans des opérations chirurgicales plus ou moins graves. Les premières communications qui vous furent adressées à ce sujet, sont les observations de M. Alex, constatant qu'il avait procédé à l'avulsion de dents sans produire de douleur, et un Mémoire de M. De Lavacherie, dans lequel ce chirurgien a consigné le résultat de ses expérimentations et où sont discutés les avantages de l'éthérisation. Ces deux Mémoires ayant été publiés depuis par leurs auteurs, je dois me borner à cette simple mention. A peu près à la même époque, vous avez reçu de la part de M. Andrieu, professeur à l'École de médecine d'Amiens, un travail renfermant soixante observations qui toutes prouvent l'action de l'éther sur la sensibilité. Ce point a été plus particulièrement élucidé par M. Thiernesse qui, malgré les nombreux travaux déjà produits aux Académies des sciences et de médecine de Paris, entreprit à l'École vétérinaire des expériences sur les animaux dans le

double but d'étudier les effets physiologiques des inhalations éthérées, et d'apprécier leurs avantages et leurs dangers pour l'homme et les animaux, dans la pratique des opérations chirurgicales. Les résultats de ces intéressantes expériences vous ont été communiqués par l'auteur dans divers Mémoires qu'il vous a lus. Poussant ses investigations plus loin encore, notre collègue a essayé de faire l'application de l'éthérisation à l'agriculture; il vous a fait part du succès qu'il avait obtenu et du procédé qu'il emploie, pour engourdir, par les vapeurs d'éther, les abeilles, dans le but de recueillir, sans les détruire, le miel qu'elles ont produit. Enfin, vous avez été appelés à apprécier l'utilité de deux nouveaux appareils à éthérisation qui vous ont été présentés, l'un par M. Auguste De Hemptinne fils, l'autre par M. Defays, répétiteur à l'École de médecine vétérinaire de Cureghem.

L'Académie ne s'est point hâtée de se prononcer sur la valeur thérapeutique des inhalations éthérées, et en cela elle a imité la prudence des autres Corps savants. Il y a eu évidemment, dans le principe, une sorte d'enthousiasme qu'il fallait laisser passer avant de savoir à quoi s'en tenir sur les brillantes espérances que l'on avait d'abord conçues de ce moyen appliqué non-seulement aux opérations chirurgicales, mais encore au traitement de quelques maladies du système nerveux. L'observation nous apprendra,

si déjà elle ne l'a prouvé, que les inhalations éthérées doivent être restreintes aux opérations très-douloureuses que le chirurgien peut terminer promptement, c'est-à-dire pendant le court espace de temps que durent les effets stupéfiants des vapeurs d'éther, l'expérience ayant montré le danger qu'il y aurait de les prolonger davantage.

Une question non moins importante et qui déjà l'année précédente vous avait occupés, a été l'objet de vos intéressantes discussions : je veux parler de la réforme opérée par notre collègue M. Seutin dans la thérapeutique des ruptures osseuses. La Compagnie a été mise à même de constater les nombreux succès obtenus à l'hôpital Saint-Pierre par la méthode amovo-inamovible, en usage dans cet établissement depuis quatorze ans; des faits observés et des explications qui ont été produites, il a été reconnu que cette méthode de déligation « réunit ce que présentent d'utile et de profitable les deux systèmes dits *à renouveler* et *inamovible*, et qu'elle possède d'ailleurs plusieurs avantages très-essentiels dont ceux-ci sont dépourvus. » Ces avantages vous sont assez connus, Messieurs, pour que je m'abstienne de les énumérer ici ; je me bornerai à constater les progrès que M. Seutin a fait faire, par ses heureuses innovations, au traitement des fractures et de quelques autres maladies chirurgicales auxquelles il a étendu l'application de sa nouvelle méthode.

Si l'art de guérir consiste à rétablir l'harmonie des fonctions lorsqu'un état pathologique est venu la déranger, il se trouve quelquefois réduit à la pénible nécessité de retrancher un membre pour conserver la vie de l'individu. Dans ces circonstances, heureusement assez rares, il s'attache à rendre à l'économie vivante ce qu'il lui a enlevé, par des moyens mécaniques destinés à favoriser les mouvements de progression. Depuis Ambroise Paré jusqu'à nos jours, les efforts des chirurgiens ont été insuffisants pour trouver le moyen de confectionner un membre artificiel de forme convenable et dont le mécanisme permît d'imiter les mouvements naturels. C'est ce que M. Brogniez a parfaitement démontré dans son aperçu historique sur la prothèse locomotrice. Notre collègue, après des essais multipliés, est parvenu à résoudre le problème qu'il s'était posé : « imiter tout à la fois la forme et les fonctions du membre. » Il a présenté à l'Académie un nouvel appareil locomoteur de son invention réunissant ces deux conditions, applicable après toutes les amputations des extrémités inférieures et à l'aide duquel les personnes qui le portent marchent très-facilement sans avoir besoin d'appui. Cet appareil, appliqué chez un homme amputé d'une jambe, remplissait fort bien les usages auxquels il était destiné. La base fondamentale de l'harmonie qui préside à l'ensemble des parties qui composent le système de

M. Brogniez, est, dit-il, dans l'appropriation d'un élément actif, mécaniquement substitué à l'action des muscles, et susceptible en outre de permettre à l'amputé d'en suspendre l'effet, avec la promptitude de la pensée et sans devoir y toucher.

Les affections des voies urinaires qui, dans ces derniers temps, ont été éclairées par de si beaux travaux, ont été l'objet de quelques communications intéressantes pour la pratique; tels sont : un Mémoire sur l'uréthrotomie, par M. Didot; une observation sur le même sujet, par M. Michaux; un cas d'extraction d'un calcul uréthro-périnéal volumineux, suivi de guérison, par M. le docteur Payan, d'Aix en Provence; une observation de taille uréthrale bilatérale, suivie de l'extraction de neuf calculs volumineux, par M. Defer, chirurgien des hospices de Metz; et un travail relatif à l'emploi d'un nouvel uréthrotome dans le traitement des rétrécissements organiques de l'urèthre, d'après des recherches particulières d'anatomie pathologique sur les coarctations uréthrales, par M. Pétrequin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

M. De Lavacherie a appelé l'attention de la Compagnie sur un cas d'hydro-encéphalocèle congénial situé à la région occipitale, et il vous a soumis l'observation, recueillie à sa clinique, par M. le docteur Dejardin, d'une tumeur sanguine fibroïde du cordon testiculaire

droit, du volume d'une tête d'adulte, produite par une cause traumatique, tumeur dont il a fait l'ablation et qui vous a été présentée. Comme complément à ce dernier travail, M. Spring, l'un de vos membres correspondants, vous a envoyé la description anatomo-pathologique de la tumeur, suivie de considérations sur la théorie de l'organisation du sang épanché et de sa conversion en tissu. Un fait d'anatomie pathologique relatif à une affection décrite par M. Rayer sous le nom d'hydronéphrose, vous a été adressé par M. Bayenet, médecin vétérinaire, à Beauraing. M. Thiernesse en a fait ressortir tout l'intérêt scientifique dans un rapport qu'il vous a lu.

Depuis longtemps on a rangé parmi les causes de la cataracte, une idiosyncrasie héréditaire affectant spécialement la capsule lenticulaire de l'œil. Ce fait a été mis hors de doute par les observations de Janin, de Richter, de Beer, de Saunders, de Dupuytren, de Sanson, de MM. Velpeau, Sichel, etc. M. Rul-Ogez a ajouté à ces observations celle qu'il a recueillie lui-même dans une famille composée de six enfants nés d'une même mère, dont quatre furent frappés de cécité par suite de cataractes qui ne purent être attribuées à aucune cause extérieure. Je vous ai aussi fait part d'un cas dont les annales de la chirurgie renferment peu d'exemples : c'est celui d'une plaie d'arme à feu dans la région

orbito-frontale, qui guérit parfaitement malgré le séjour probable du projectile dans la blessure.

L'ophthalmologie a encore été l'objet d'une Réfutation de l'opinion émise par quelques auteurs touchant la fréquence du glaucome en Hollande, par M. Paul Desmarquais; d'un Mémoire sur l'influence du strabisme dans l'exercice de diverses professions, par M. Carron du Villards, et d'une Note dans laquelle le même médecin-oculiste fait connaître une nouvelle méthode pour enlever les pannus de la conjonctive et de la cornée.

Je dois encore mentionner deux opérations remarquables dont les histoires vous ont été communiquées. La première consiste dans l'extirpation d'un polype cancéreux qui avait son siége dans le pharynx, pratiquée par M. Michaux, et dont le sujet vous a été présenté. Notre collègue, pour plus de certitude, et afin d'éviter une hémorragie mortelle, commença par faire la ligature de l'artère carotide primitive, autre opération non moins délicate, et toutes deux eurent un égal succès. L'autre est une opération d'anus artificiel par l'entérotomie lombaire, d'après le procédé de Callissen, modifié par M. Amussat, pratiquée par M. Didot. Ce fait, qui vous a été communiqué dans tous ses détails, le onzième connu dans la science, confirme l'exactitude et la vérité des principes avancés par M. Amussat, et est d'un haut intérêt pour la pratique.

Il est une infirmité assez fréquente chez les personnes du sexe, et contre laquelle les moyens employés par l'art sont restés imparfaits. M. Varlez vous a fait connaître, dans une courte notice, un perfectionnement apporté aux pessaires à tiges, ayant pour but de maintenir l'utérus déplacé dans les limites que la nature lui a assignées. Cette communication a donné lieu à une discussion intéressante à laquelle ont pris part MM. Seutin, Lombard, Craninx et Boulvin.

M. le docteur Vermer, de Beauraing, vous a adressé une observation d'éclampsie chez une femme primipare à la fin du huitième mois de la gestation, et M. Graux vous a présenté une note relative à l'autopsie de la femme qui fait le sujet d'un cas de métro-péritonite puerpérale, accompagnée d'une déchirure du col de la matrice faisant communiquer la cavité péritonéale avec le vagin, observation qu'il vous a lue dans la séance du 30 juillet 1843.

M. Fallot a soumis au jugement de la Compagnie un point de science qui a soulevé un débat intéressant : il s'agissait d'une question toute neuve, celle de l'asphyxie par altération du sang. Du fait qu'il a recueilli et auquel il a joint des commentaires et des réflexions savantes, l'honorable membre a conclu : « qu'il y a lieu d'ajouter aux causes d'asphyxie admises par les auteurs, un état pathologique du sang veineux, dans lequel il perd la

faculté de s'artérialiser. » Les opinions qui ont été énoncées au sujet de cette communication, ont montré qu'il est des questions qui, pour être définitivement résolues, ont besoin d'être éclairées par des faits et des expériences multipliés.

Une question également controversée est celle de savoir si les abcès chroniques du foie qui s'ouvrent dans les poumons et dans les bronches, ne sont pas quelquefois susceptibles de guérison. M. Raikem a traité ce sujet avec le talent que vous lui connaissez, et son travail offre d'autant plus d'intérêt qu'il a joint aux histoires pathologiques consignées dans les annales de la science, des observations qu'il a lui-même recueillies dans sa pratique.

Diverses communications relatives à la thérapeutique médicale ont appelé l'attention de l'Académie ; tels sont : un Mémoire de M. le professeur Ruiz de Salazar, de Madrid, sur l'emploi de l'iodure de potassium dans le traitement des affections syphilitiques ; une Note de M. le docteur Van de Loo, ayant pour objet principal de constater l'efficacité du sulfate de quinine dans les fièvres que l'on nomme gastriques nerveuses et ataxiques, à caractère intermittent, qui ont régné à Venloo et dans ses environs ; une Note relative à l'emploi des feuilles de garou pour l'établissement et l'entretien des exutoires, par M. le docteur Hollert, sur laquelle M. Ver-

beeck vous a fait un rapport basé sur les expériences qu'il a répétées à l'hôpital des enfants malades de Gand; et une Notice de M. Dechange, sur un échantillon de racine de ginseng, qu'il a rapporté de la Chine et qu'il vous a présenté.

M. Sovet, membre correspondant, à Beauraing, a fait parvenir de nouvelles observations sur l'ergot de seigle, considéré comme médicament et comme substance toxique, et plus spécialement sur l'emploi topique de cet agent thérapeutique, auquel il reconnaît le pouvoir de rétrécir le tube des artères, et, par conséquent, d'empêcher l'abord trop considérable des liquides dans les tissus surexcités : de là les propriétés antiphlogistiques qu'il lui attribue. La Compagnie a cru devoir ajourner la discussion que cette communication a soulevée, jusqu'au moment où elle entendra le rapport de la Commission chargée de lui rendre compte du Mémoire qui lui a été présenté par M. Biver, docteur en médecine, à Bruxelles, et qui a pour but de prouver qu'il existe plusieurs espèces d'ergot, ce qui expliquerait la diversité des effets de ce médicament.

Voilà, Messieurs, le sommaire des principaux travaux scientifiques qui vous ont été présentés pendant l'année académique qui vient de s'écouler, au nombre desquels je dois ajouter ceux de MM. Brandeis, Ansiaux, Moreau (de Couvin), Henroz, Robiquet (de Gi-

vet), Andrieu, Delmote, etc., que vous avez renvoyés à l'examen de Commissions spéciales, dont vous attendez le rapport.

Les bornes dans lesquelles je dois me renfermer, m'obligent à mentionner simplement les rapports que nous devons à plusieurs d'entre nous : MM. Van Coetsem, Thiernesse, Raikem, Michaux, De Hemptinne, Phillips, François, Seutin, Stas, Gouzée, Verbeeck, Pasquier, Burggraeve, Graux, Lutens, Lequime, Broeckx, Vleminckx, etc.

Parmi les travaux qui vous ont été demandés par le Gouvernement, concernant la police médicale et l'hygiène publique, je dois vous rappeler celui qui a été rédigé par M. Verheyen, au nom d'une Commission dont il était l'organe, sur la question qui se rattache à la vente de la chair des animaux atteints de certaines maladies, et dont les conclusions, non encore votées, sont ainsi conçues :

« 1° Le débit de la viande, provenant de chevaux sains, peut être autorisé sans inconvénient pour la santé publique ;

« 2° Les chevaux et les bêtes de boucherie, affectés de maladies inflammatoires, peuvent être abattus pour la boucherie, pourvu que l'on prenne la précaution de les faire mourir exsangues ;

« 3° Les animaux atteints de cachexie aqueuse et de

phthisie avancées, de clavelée, de ladrerie, de rage, de morve et de farcin, soit aigus, soit chroniques, de fièvres typhoïdes et charbonneuses, les bêtes empoisonnées, ainsi que les animaux morts par maladie ou accident, doivent être exclus de la consommation;

« 4° Il faut maintenir les règlements de police sanitaire, actuellement en vigueur, en ce qui concerne la morve et le farcin aigus, les maladies charbonneuses et la clavelée, c'est-à-dire, enfouir les cadavres avec la peau tailladée. »

Un arrêté royal du 19 septembre 1841, qui supprime la Commission spéciale instituée pour la révision de la Pharmacopée belge, avait chargé l'Académie du soin de continuer ce grand travail, devenu indispensable par les découvertes précieuses qui ont agrandi le domaine de la chimie et de la médecine. Après la révision de la législation médicale qui nous régit, dont vous avez également été chargés, c'était l'œuvre la plus utile à l'art de guérir, que vous pussiez accomplir. La Commission à laquelle vous aviez confié cette tâche importante et difficile, a terminé sa mission, et en adressant au Gouvernement ce nouveau Codex, vous avez émis le vœu qu'il soit publié en français, afin qu'il soit plus généralement compris.

L'Académie est encore appelée à préparer un travail qui intéresse à la fois la science et le bien-être de la so-

ciété. C'est celui de tracer un plan uniforme d'après lequel les Commissions médicales provinciales devront coordonner les matériaux qu'elles réuniront pour la confection d'une topographie médicale de leur province. Une commission a été chargée du soin de rédiger ce travail pour être soumis à la Compagnie.

L'Académie avait proposé cinq questions au concours de 1847. Un seul Mémoire lui est parvenu en réponse à la première question, maintenue pour la troisième fois au concours, et relative à l'influence que les marais et les polders exercent, spécialement en Belgique et dans les pays limitrophes, sur la santé et la durée de la vie. Ce travail, qui porte pour épigraphe : « *In tenuitate copia* », ne renfermant pas une solution complète de la question, n'a pas été jugé digne du prix ; mais en raison des recherches nombreuses auxquelles l'auteur s'est livré, et du jour qu'il a jeté sur quelques points du sujet qu'il a traité, vous avez pensé qu'il méritait une récompense et vous lui avez accordé, à titre d'encouragement, une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Vous avez décidé en outre, que le Mémoire sera renvoyé à une Commission, qui se concertera avec l'auteur, pour insérer son travail par extraits dans un des recueils de la Compagnie.

Deux Mémoires ont concouru sur la quatrième question, qui avait pour objet l'appréciation des diverses

méthodes de traitement des fractures des membres. Vous avez regretté de ne pouvoir décerner le prix, aucune des deux réponses n'ayant donné une solution satisfaisante de la question, et, vu l'importance de cette dernière, vous l'avez maintenue au concours.

M. Ferichs, docteur en médecine, à Aurich (Hanovre), s'est fait connaître comme l'auteur d'un travail sur les avantages que la médecine a retirés des découvertes en physique et en chimie, depuis le commencement du siècle actuel, que la Compagnie avait mentionné très-honorablement dans un concours antérieur (1846), en considération du temps et de la peine que sa rédaction avait dû coûter, comme aussi de la sagacité et de l'érudition dont il y est fait preuve. Comme complément de cette décision, vous avez inscrit le nom de ce médecin sur la liste des candidats pour l'obtention des places de membres correspondants, distinction que vous avez également accordée à M. le docteur Poujol, de Paris, auteur d'un Mémoire sur la chlorose et l'anémie.

Une série de questions, dont le programme sera annoncé dans cette séance, a été arrêtée par l'Académie et témoigne de son vif désir de contribuer de tout son pouvoir aux progrès de la science.

Les relations scientifiques de la Compagnie continuent de s'accroître : les principaux Corps savants de l'Europe lui envoient leurs travaux en échange de ses publica-

tions ; sa bibliothèque s'enrichit chaque jour d'ouvrages nouveaux qu'elle reçoit , tant de la part des auteurs que de celle du Gouvernement, et elle pourra se compléter par l'acquisition de ceux qui lui manquent, grâce à la protection toute spéciale dont elle jouit.

Le Bureau d'administration n'a rien négligé pour activer vos travaux et donner à l'Académie les moyens d'atteindre le but de son institution. Les diverses propositions qu'il a soumises à vos délibérations, en sont la preuve. Le sixième volume du Bulletin de vos séances sera bientôt terminé entièrement, et le premier fascicule de la seconde série des Mémoires de la Compagnie, contenant les travaux des concours et ceux des savants étrangers dont vous avez ordonné l'impression , vient d'être publié.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts , modifié par l'arrêté royal du 15 février 1842, et de l'arrêté du 15 novembre 1845 , l'Académie a dû procéder , dans sa séance du 24 juillet 1847, au renouvellement de ceux des membres de son Bureau d'administration dont les fonctions triennales étaient expirées. M. Vleminckx a été continué dans ses fonctions de président ; M. Fallot a été élu premier vice-président ; M. Verheyen , second vice-président ; et M. Marinus , secrétaire-adjoint.

Pour compléter ma tâche, Messieurs, je dois vous

faire connaître les pertes que l'Académie a eu à déplorer depuis un an parmi les notabilités de la science qui se faisaient honneur de lui appartenir. Dans un court espace de temps, la mort nous a enlevé MM. Tommassini, Mayor, Lisfranc, Burdach et Pariset, que vous aviez associés à vos travaux en qualité de membres honoraires. C'est pour moi un devoir, que l'usage a d'ailleurs consacré, de retracer ici la vie laborieuse de ces hommes illustres et de rappeler les services qu'ils ont rendus à la science médicale.

Jacques Tommassini naquit à Parme, en 1768. Fils d'un médecin renommé, il se destina de bonne heure à suivre la même carrière que son père, et fut promu au grade de docteur en 1789. A peine âgé de vingt-six ans, il occupait déjà la chaire de physiologie et de pathologie à l'Université de Parme ; il montra aussitôt une puissance d'intelligence et de savoir pratique, qui se révéla plus tard au monde médical dans ses *Leçons critiques de physiologie et de pathologie*, livre dans lequel on admire une haute sagacité, un criterium droit et une riche érudition. Après vingt années d'exercice, il quitta sa ville natale pour aller à Bologne succéder au célèbre Testa, qui y avait enseigné la thérapeutique spéciale et la clinique médicale, d'où il retourna à Parme en 1829, où l'appelaient les fonctions de proto-médecin du royaume et celles de professeur de clinique médicale. Homme de

science avant tout, Tommassini ne resta cependant pas indifférent aux affaires de son pays : durant la domination des Français en Italie, il fut membre du conseil de santé publique, inspecteur des prisons, l'un des douze représentants de la ville de Parme, et secrétaire du département de Taro. Il a laissé un nom à jamais illustre, et l'Italie, qui compte tant d'hommes justement célèbres, le considérait comme le premier, le plus expérimenté et le plus profond des cliniciens de la Péninsule. La raison de ce fait général, est dans les immenses services que, pendant plus d'un demi-siècle, il a rendus à la science et à la société, et comme professeur, et comme écrivain et comme magistrat. C'est à son activité prodigieuse, à son ardent amour de la vérité, à la recherche de laquelle il avait voué sa vie tout entière, que l'on dut la nouvelle réforme de la médecine italienne dont le puissant génie de Rasori avait posé les bases, comme ses nombreux écrits en font foi. L'ouvrage le plus remarquable que Tommassini ait publié, est son Traité de l'inflammation et de la fièvre continue, qui est, en réalité, l'ampliation des principes développés dans ses *Recherches pathologiques sur la fièvre de Livourne en* 1804, *sur la fièvre jaune d'Amérique et sur d'autres maladies analogues,* ouvrage qui parut en 1805 et auquel on a prétendu plus tard, à tort ou à raison, que l'illustre Broussais avait puisé l'idée de sa doctrine médicale. « Dans tous les

ouvrages de Tommassini, a dit un de ses panégyristes (1), on voit ressortir à chaque page cet esprit judicieux et pratique formé aux œuvres d'Hippocrate, plein de sagacité, éclairé d'un savoir prodigieux et animé de cette probité, de ce désir sincère de la vérité qu'on est heureux de rencontrer dans les hommes de science. L'on ne doit pas s'étonner d'après cela, ajoute M. Giacomini, que, comme praticien, comme écrivain et comme savant, Tommassini ait été considéré partout, en Italie et ailleurs, comme un vrai patriarche de la médecine italienne, puisqu'il en a été le régénérateur. »

Tommassini est mort le 26 novembre 1846, des suites d'une pneumonie aiguë. La Société italienne des Quarante, l'Académie de Bologne, l'Institut royal des sciences de Venise, et plusieurs autres Sociétés savantes dont il était membre, regretteront sa perte et s'empresseront d'offrir à sa mémoire le tribut de reconnaissance et de vénération que lui ont mérité ses nombreux et importants travaux. Il était décoré de la médaille d'or des *bene meriti* et de la santé publique, et des ordres de Constantinien, de Saint-Georges, et de la Légion-d'Honneur.

La tombe venait à peine de se fermer sur Tommas-

---

(1) *Notice sur la vie et les œuvres de Jacques Tommassini, lue devant l'Institut des sciences de Venise, dans la séance du 24 décembre* 1846, par le professeur Giacomini.

sini, qu'elle s'ouvrait pour recevoir les restes mortels du réformateur de la chirurgie. Mathias Mayor, le chirurgien de Lausanne, connu de toute l'Europe, par la simplicité de ses procédés opératoires et de déligation, a quitté ce monde, où il a tant travaillé, le 4 mars 1847, âgé de soixante-douze ans. Il était né le 21 avril 1775, à Cudrefin, petite ville du canton de Vaud (Suisse). Comme Tommassini, il était fils d'un médecin; ce fut dans la maison paternelle, où il passa les treize premières années de sa vie, qu'il puisa son goût pour la profession médicale. Après avoir passé quelques années au collége de Thoune, le jeune Mayor fut envoyé à l'Université de Zurich, où il commença l'étude des sciences médicales, qu'il alla ensuite achever à Milan et à Pavie. Ce fut à l'Université de cette dernière ville, qu'il prit le grade de docteur, dans le mois de mai 1795. Revenu dans sa ville natale, il fut s'établir à Morat, qu'il quitta le 4 août 1803, pour aller se fixer définitivement à Lausanne, où il fut bientôt appelé aux fonctions de chirurgien en chef de l'hospice cantonal qui venait d'être créé. Il désirait un théâtre où il pùt soumettre à l'épreuve toutes les idées neuves et originales qui fermentaient dans sa tête; sa noble ambition fut satisfaite.

Ce fut dans cet hospice, qu'il ne manqua jamais de visiter chaque jour, pendant quarante-deux ans, que le génie inventif de Mayor réalisa les innovations chi-

rurgicales qui firent sa gloire et son bonheur. Élevé au pinacle de la confiance et de la considération publiques, il fut appelé à siéger dans le grand conseil qui exerce, en Suisse, le pouvoir législatif et la souveraineté, au nom de la nation; de plus, il faisait partie du Conseil de santé, en sa qualité de chirurgien en chef de l'hospice, et sa prodigieuse activité lui permettait de remplir ces fonctions tout en soignant sa clientèle, qui était considérable.

Sa vie d'auteur a commencé en 1821, époque à laquelle il fit imprimer une notice pour faire connaître son procédé pour les ligatures, à l'aide du serre-nœud de Roderie qu'il avait heureusement modifié.

En 1828, Mathias Mayor fit paraître une *Instruction sur l'art des accouchements,* livre éminemment pratique qu'il avait composé pour les élèves sages-femmes du canton de Vaud, qu'il était chargé d'initier à l'art obstétrique, et pour l'instruction desquelles il avait imaginé de fabriquer un bassin en fil de fer, indiquant la forme, les dimensions, les axes, les symphyses, etc., de cette cavité osseuse.

En 1832, il publia la première édition de son *Nouveau système de déligation chirurgicale,* qui lui mérita un prix de l'institut de France, de la valeur de trois mille francs. Cet ouvrage fut, comme le dit M. Munaret, le spirituel auteur du *Médecin de campagne,*

qui a écrit une notice sur la vie et les travaux du vénérable chirurgien de Lausanne, la pierre angulaire de la réputation de Mathias Mayor.

Cette publication fut suivie d'une foule de mémoires sur différents points de l'art chirurgical, trop longs à énumérer, et parmi lesquels celui qui est relatif au traitement des rétrécissements de l'urèthre et des fistules urinaires, par le cathétérisme simple et forcé, n'est pas le moins important. L'un des derniers travaux qu'il a publiés, résume tous les autres ; c'est celui qui a paru en 1841, et qui a pour titre : « La chirurgie simplifiée, ou Mémoires pour servir à la réforme et au perfectionnement de la médecine opératoire (1). » Non content de la publicité donnée à ses procédés, et par ses ouvrages et par les journaux de médecine, Mayor, en touriste infatigable, se rendit successivement aux différents Congrès scientifiques d'Italie, de France et d'Allemagne, pour les faire apprécier, tant par ses démonstrations que par la lecture de nouveaux mémoires, car, il le disait naïvement, « il ne voulait pas se présenter les mains vides dans ces réunions. »

La vie de Mayor fut trop courte pour accomplir son œuvre de réforme ; il savait bien qu'il est difficile de

---

(1) Deux gros volumes in-8°, avec un grand nombre de figures ; Paris, 1841.

faire accepter par ses contemporains les innovations quelque bonnes qu'elles puissent être ; il s'en consolait en pensant que la postérité déciderait (*plus tard quand je ne serai plus*, disait-il) ce qu'il y a d'utile dans son nouveau système.

Jacques Lisfranc, chirurgien non moins célèbre, a suivi de près dans la tombe le collègue dont je viens d'esquisser la vie et les travaux. Né à Saint-Paul (Loire), le 2 avril 1790, il se sentit, jeune encore, une vocation décidée pour l'art de guérir. Lisfranc commença ses études médicales à Lyon, où il ne tarda pas d'obtenir, au concours, une place d'élève interne dans les hôpitaux civils. Le terme de son internat expiré, il se rendit à Paris, où le concours lui valut la même place dans les hôpitaux de la capitale. En 1812, il soutint sa thèse pour le doctorat, et l'année suivante il entra au service militaire comme médecin-adjoint ; il fit, en cette qualité, la campagne de Dresde. Il fut ensuite promu au grade de médecin de première classe, au service militaire de Metz, puis à l'Hôtel-Dieu de Paris. Licencié en 1814, Lisfranc rentra dans la vie civile, et se livra tout entier à l'exercice de la chirurgie ; il s'adonna plus particulièrement à la médecine opératoire, spécialité dans laquelle il s'acquit bientôt une brillante renommée. Dédaignant l'intrigue et ne demandant jamais rien à la faveur, il ne dut qu'à lui-même la haute position

à laquelle il s'éleva. Les diverses places qu'il a occupées, il les conquit toutes au concours : c'est ainsi qu'il fut successivement nommé chirurgien du bureau central d'admission aux hôpitaux et hospices civils de Paris (1818); agrégé à la faculté de médecine (1823); chirurgien en second de la Pitié, en 1824, et presque immédiatement après chirurgien en chef du même hôpital, en remplacement de Béclard dont la mort laissait la place vacante. C'est à ce poste, qu'il a dignement occupé jusqu'à ses derniers moments, que Lisfranc illustra son nom, et par le succès de sa pratique, et par son enseignement, admirable de clarté et de méthode. C'est surtout dans ses cours de médecine opératoire, que son talent de chirurgien brillait dans tout son éclat : par la méthode linéaire qu'il a créée, méthode qui repose sur un principe tout anatomique, l'art des opérations est devenu une science, dont il s'occupait de tracer les règles au moment où la mort est venue le surprendre. Comme praticien, Lisfranc a joui toute sa vie d'une estime non contestée; sa clientèle était considérable, mais pour lui, le riche ne passait qu'après le pauvre. « Cette vérité héréditaire dans la chirurgie en France, a dit M. Serres (1), a été pratiquée par Lisfranc, pendant plus de trente ans, avec un zèle, un dévouement

---

(1) *Discours prononcé sur la tombe de Lisfranc.*

et une abnégation de lui-même, qui souvent dépassait la force humaine. »

Il a publié plusieurs ouvrages importants, dont les plus récents sont sa clinique de l'hôpital de la Pitié, et son Traité de médecine opératoire, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

Lisfranc a été ravi à la science le 12 mai 1847, à l'âge de soixante ans ; ses travaux incessants avaient énervé sa vigoureuse organisation et n'ont pas été étrangers à sa fin prématurée. Il était officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie royale de médecine de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes. Dans les dernières années de sa vie, une de ses pensées constantes était de rendre le plus rare possible l'emploi des instruments tranchants. « Si la chirurgie est brillante quand elle opère, a-t-il écrit, elle l'est encore bien davantage lorsque, sans faire couler le sang et sans mutilation, elle obtient la guérison des malades. »

La physiologie expérimentale a perdu l'un de ses plus savants interprètes. Charles-Frédéric Burdach, conseiller médical intime et professeur à l'Université de Kœnigsberg, est décédé dans cette ville le 16 juillet dernier. Il était né à Leipzig, en 1776, et ce fut dans sa ville natale qu'il débuta, dès l'année 1798, dans la carrière de l'enseignement. Nommé d'abord agrégé, il remplit ces fonctions jusqu'en 1807, époque à laquelle il obtint

le titre de professeur. L'année suivante, il passa, en la même qualité, à l'Université de Dorpat, où après être resté trois ans, il se rendit à Kœnigsberg où l'appelait la chaire d'anatomie et de physiologie qu'il a dignement occupée jusqu'à sa mort.

La science doit à notre collègue allemand un grand nombre d'écrits sur la physiologie et l'anthropologie. Son plus beau titre de gloire est, sans contredit, son *Traité de physiologie considérée comme science d'observation,* publié en neuf volumes, et qui obtint en France les honneurs de la traduction, ouvrage dont il préparait une nouvelle édition lorsque la mort est venue le ravir à la science.

Ce que Haller fit pour le siècle dernier, Burdach l'a fait pour le nôtre. Anatomiste habile, expérimentateur ingénieux, érudit profond et initié, par la connaissance de toutes les langues, aux travaux des savants de toutes les nations de l'Europe, il a exposé l'état présent de la physiologie avec cette justesse et cette élévation de vues qui caractérisent l'homme supérieur. Convaincu qu'un sujet aussi vaste ne saurait être embrassé dans tous ses détails par un seul écrivain, il invoqua la collaboration de ses compatriotes qui avaient spécialement étudié quelque partie de la biologie. MM. Baer, Moser, Meyer, J. Muller, Ratke, Siebold, Valentin et Wagner lui prêtèrent leur concours; il a ainsi mis au jour une œuvre

remarquable, une véritable encyclopédie physiologique qui demeurera comme un monument impérissable.

L'art d'écrire, a dit un savant médecin, donne du prix à tous les autres, et c'est surtout aux sciences qu'il est nécessaire; cet art, dont il sentait tout le prix, il le possédait à un si haut degré de perfection qu'on voyait en lui l'émule de Fontenelle. Doué d'un profond savoir, il savait revêtir la science de ces formes élégantes et grâcieuses qui charment le lecteur. Ce médecin, vous l'avez déjà nommé, c'était l'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Paris, l'un des membres honoraires de la Compagnie.

Étienne Pariset était né le 5 août 1770, dans le petit village de Grand, à quatre lieues de Neuchâteau (Vosges). Sa jeunesse fut traversée par une longue suite d'infortunes qu'il supporta courageusement, jusqu'au moment où il arriva au but que la main de Dieu lui avait tracé. A trente-cinq ans, il obtint le diplôme de docteur en médecine, après avoir soutenu une thèse sur les hémorragies utérines, et, dès ce moment, sa vie ne fut plus qu'une suite de triomphes. Il devint successivement membre du Conseil de salubrité de la ville de Paris, médecin des épidémies de l'arrondissement de Sceaux, médecin de Bicêtre, et membre du Conseil général des prisons. Ce n'était pas assez pour éprouver le dévouement de Pariset et satisfaire son amour pour la science :

en 1819, il obtint du gouvernement français la périlleuse mission d'aller à Cadix, pour y étudier la fièvre jaune qui désolait cette ville, et en 1821, il se rendit à Barcelone où le fléau avait apparu, afin d'y compléter les renseignements qu'il avait recueillis dans son premier voyage en Espagne. Atteint lui-même de la fièvre jaune, il eut le bonheur d'en échapper et revint en France avec une conviction profonde sur la nature contagieuse de la maladie, opinion qu'il développa dans un Rapport qu'il écrivit en collaboration avec MM. Bailly et François. Ce travail lui valut le titre de membre du Conseil supérieur de santé, la place de secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine qui venait d'être fondée, et celle de médecin en chef de la Salpêtrière laissée vacante par la mort de Pinel. Il obtint aussi du gouvernement une pension viagère de deux mille francs, et il fut décoré du cordon de Saint-Michel et des ordres de Charles III d'Espagne et de la Légion-d'Honneur.

Nier la contagion, pour Pariset, c'était, comme il le disait avec franchise, *nier Dieu*. Ses études sur la fièvre jaune avaient porté son attention sur la peste, et il s'était formé de cet autre fléau redoutable une théorie, qu'il demanda et obtint d'aller vérifier lui-même en Égypte. A cinquante-huit ans, il retrouva toute l'ardeur et toutes les forces de la jeunesse, et il partit pour ce long et dangereux voyage. A son retour, en 1830, il

publia son savant *Mémoire sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire*, qui se résume dans cette idée, que, le fléau ne remontant pas au delà de l'époque où l'enterrement des cadavres a remplacé en Égypte l'antique méthode de momification, il est naturel de penser que les cadavres enterrés, recouverts trois mois de l'année par les eaux du Nil débordées, sont décomposés par la chaleur ardente du soleil, et deviennent ainsi la cause de la maladie. Pour prévenir cette décomposition, et par conséquent faire cesser le fléau, il proposait de recouvrir les cadavres d'une double couche de natron. Ces opinions, il les soutint naguère encore avec beaucoup de chaleur à l'Académie de médecine de Paris.

Fatigué d'une vie active et pleine de dangers, Pariset trouva dans les travaux de cabinet des délassements d'autant plus agréables, qu'ils lui permirent de faire marcher la science avec la littérature, qu'il avait cultivée avec succès dans sa jeunesse. Il composa successivement une série d'éloges académiques dans lesquels les plus nobles pensées sont exprimées dans un style élégant et toujours correct, et qui sont autant de chefs-d'œuvre littéraires (1).

---

(1) Ces éloges ont été réunis et publiés sous le titre : *Histoire des membres de l'Académie royale de médecine*. Paris, 1845, 2 volumes in-12.

Pariset est mort le 3 juillet 1847, à l'âge de soixante et dix-sept ans, regretté de tous les amis de la science et de l'humanité.

Les pertes sensibles que l'Académie a éprouvées depuis les dernières élections, en 1844, avaient laissé plusieurs places vacantes dans la classe des membres correspondants et dans celle des membres honoraires. Vous avez à peu près complété la liste de ces deux catégories de membres, par de nouvelles nominations, et l'Académie compte actuellement vingt-neuf membres correspondants belges, quarante-trois membres correspondants étrangers, et soixante-neuf membres honoraires. Vos choix ont porté, pour les premiers, sur les candidats qui vous avaient adressé des travaux remarquables et montré le plus de zèle à concourir avec vous aux progrès de la science, ou dont vous avez couronné les mémoires, et pour les derniers, sur les sommités médicales qui se sont acquis le plus de titres à notre reconnaissance, soit par leurs ouvrages, soit par leur dévouement à l'humanité souffrante.

Je m'arrête ici. Le court aperçu que je viens de vous présenter, Messieurs, montre que la Compagnie ne néglige rien pour atteindre le but de son institution. Je serai, j'en ai l'intime conviction, l'interprète des sentiments qui vous animent, en disant que, jaloux de répondre aux vues élevées de l'Auguste fondateur de l'Aca-

démie, vous poursuivrez votre noble et grande mission en appelant à votre aide le plus de lumières possible sur une science à laquelle chacun de vous a consacré sa vie entière, en accueillant avec empressement et en discutant avec impartialité toutes les communications, tous les travaux, toutes les opinions, toutes les découvertes qui peuvent servir aux progrès de l'art de guérir, et, par conséquent, au bien-être de la société.

